

CONCOURS PROFESSEUR DES ÉCOLES

ADMISSION

CRPE  
2024  
2025

M1 • M2

# EPS

50 fiches de révision  
*détachables*



Une autoévaluation



Tous les savoirs disciplinaires  
et les outils didactiques  
et pédagogiques à maîtriser



Les conseils du formateur  
pour faire la différence



+ de 250 exercices et QCM  
corrigés pour s'entraîner

M. Loison (dir.)  
H. Groenen (coord.)  
T. Kuehn  
B. Dhormes

N°1 **Vuibert**  
DES CONCOURS



CONCOURS PROFESSEUR DES ÉCOLES

**ADMISSION**

**CRPE  
2024  
2025**

**EPS**

**50 fiches de révision**

**Ouvrage dirigé par Marc Loison**

Docteur en histoire de l'éducation et sciences de l'éducation, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine de l'université d'Artois, ancien conseiller pédagogique chargé de mission académique pour l'éducation prioritaire, ancien président de jury CRPE

**Co-écrit par Haimo Groenen, coordinateur de l'ouvrage**

Professeur agrégé d'EPS, maître de conférences, INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de-France, URePSSS (ULR 7369), Université de Lille

**Thibaut Kuehn**

Professeur agrégé d'EPS, INSPÉ de l'académie de Lille Hauts-de-France, Université de Lille

**Avec la collaboration**

**de Bruno Dhormes,**

conseiller pédagogique en EPS

# Ressources numériques pour réussir le CRPE

Entraînez-vous avec 50 QCM interactifs sur

[www.Vuibert.fr/site/215267](http://www.vuibert.fr/site/215267)



ISSN : 2109-7658

ISBN : 978-2-311-21526-7

Conception de la couverture et de l'intérieur : Séverine Tanguy, adaptation Caroline Joubert  
(Atelier du livre)

Composition : Émili Loriel



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40),

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2023 – 5, allée de la 2<sup>e</sup> DB – 75015 Paris

Site internet : <http://www.vuibert.fr>

# Sommaire

Comment aborder le CRPE ?	5
Synthèse des rapports de jurys, session 2022	10
QCM d'auto-évaluation	11

## Partie 1 | Repères institutionnels

FICHE 1	Définitions et spécificités de l'EPS à l'école primaire	16
FICHE 2	Enjeux, finalités et objectifs de l'EPS à l'école	19
FICHE 3	Les activités physiques : les moyens éducatifs de l'EPS	25
FICHE 4	Organisation et horaires de l'EPS à l'école primaire	28
FICHE 5	EPS, socle commun et interdisciplinarité	30
FICHE 6	L'EPS et l'éducation à la santé à l'école	33
FICHE 7	L'encadrement de l'EPS	39
FICHE 8	<b>BILAN</b> Réviser en QCM	41

## Partie 2 | Repères scientifiques

FICHE 9	L'apprentissage	44
FICHE 10	Développement de l'enfant	46
FICHE 11	Développement de l'enfant en maternelle	49
FICHE 12	Développement de l'enfant au cycle 2	53
FICHE 13	Développement de l'enfant au cycle 3	55
FICHE 14	Ressources et pratique des AP	57
FICHE 15	Activités physiques et efforts	60
FICHE 16	Apprentissages moteurs en EPS	63
FICHE 17	<b>BILAN</b> Réviser en QCM	67

## Partie 3 | Repères généraux sur l'enseignement de l'EPS

FICHE 18	Repères sur l'enseignement de l'EPS	70
FICHE 19	Programmation de l'EPS et des AP	72
FICHE 20	La séance d'EPS	74
FICHE 21	Analyse et transposition didactique des AP en EPS	76
FICHE 22	Compétences et contenus d'enseignement	79
FICHE 23	Analyser les comportements des élèves en EPS	82
FICHE 24	Concevoir des unités d'apprentissage en EPS	84
FICHE 25	Concevoir des situations d'apprentissage en EPS	87
FICHE 26	Évaluer en EPS	91
FICHE 27	Sécurité des élèves en EPS	93
FICHE 28	Formes de groupement	98

<b>FICHE 29</b>	Communication pédagogique	101
<b>FICHE 30</b>	Optimiser la quantité de pratique motrice en EPS	105
<b>FICHE 31</b>	Activité de l'enseignant durant la séance d'EPS	108
<b>FICHE 32</b>	Motivation des élèves en EPS	112
<b>FICHE 33</b>	Pédagogie de la mobilisation	117
<b>FICHE 34</b>	<b>BILAN</b> Réviser en QCM	120

## **Partie 4 | Repères didactiques et pédagogiques sur l'enseignement des différentes activités physiques en EPS**

<b>FICHE 35</b>	Activités athlétiques : les courses	125
<b>FICHE 36</b>	Activités athlétiques : les sauts	132
<b>FICHE 37</b>	Activités athlétiques : les lancers	139
<b>FICHE 38</b>	Activités aquatiques	145
<b>FICHE 39</b>	Activités de roule et de glisse	157
<b>FICHE 40</b>	Activités d'orientation	164
<b>FICHE 41</b>	Jeux de lutte	170
<b>FICHE 42</b>	Jeux de raquettes	177
<b>FICHE 43</b>	Jeux collectifs	184
<b>FICHE 44</b>	Jeux sportifs collectifs	190
<b>FICHE 45</b>	Parcours de motricité	197
<b>FICHE 46</b>	Activités gymniques	202
<b>FICHE 47</b>	Rondes, jeux dansés et danses collectives traditionnelles	209
<b>FICHE 48</b>	Danse contemporaine	217
<b>FICHE 49</b>	Arts du cirque	224
<b>FICHE 50</b>	<b>BILAN</b> Réviser en QCM	228

<b>QCM de validation des acquis</b>	<b>232</b>
<b>Notes de fin de l'ouvrage</b>	<b>236</b>
<b>Principales abréviations utilisées dans le manuel</b>	<b>238</b>

# Comment aborder le CRPE ?

Cet ouvrage a pour objectif essentiel d'assurer la préparation théorique de l'épreuve orale d'éducation physique et sportive du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). Rappelons que cette épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat indispensables pour un enseignement maîtrisé des programmes de l'école primaire.

Avant d'aborder la préparation théorique et didactique de cette épreuve orale portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive mais aussi sur la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant, il paraît essentiel d'indiquer les textes officiels qui régissent désormais le CRPE et que tout candidat se doit de connaître. Il est par ailleurs indispensable de connaître l'ensemble des épreuves écrites et orales d'admissibilité et d'admission et les objectifs qui leur sont assignés.

## 1 Textes officiels

L'arrêté du 25 janvier 2021 paru au *Journal officiel* du 29 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation du concours externe de recrutement de professeurs des écoles. Deux grandes séries d'épreuves constituées respectivement de trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission sont définies par référence aux programmes de l'école primaire (*Bulletin officiel* n° 31 du 30 juillet 2020 et *Bulletin officiel* n° 25 du 24 juin 2021), au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (*Bulletin officiel* n° 17 du 23 avril 2015), mais aussi par référence aux compétences professionnelles des maîtres (annexe de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 paru au *Journal officiel* du 18 juillet 2013). Ces compétences sont intégralement réaffirmées dans le référentiel de formation publié dans le *Journal officiel* du 7 juillet 2019. Ce référentiel mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2019 précise, par ailleurs, les objectifs, les axes de formation et le niveau de maîtrise des attendus en fin de master MEEF.

## 2 Les épreuves du CRPE

### Trois épreuves écrites d'admissibilité

**Cadre de référence** : programmes de l'école primaire

**Niveau attendu** : les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site Internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

<b>Épreuve écrite disciplinaire de français</b> <b>Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures</b>		
L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :		
– une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;	Une note globale inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.	
– une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;		
– une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.		
<b>Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques</b> <b>Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures</b>		
L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.		Une note globale inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.
<b>Épreuve écrite d'application</b> <b>Notée sur 20 – Coefficient 1 – Durée : 3 heures</b>		
L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants : sciences et technologie ; histoire, géographie, enseignement moral et civique ; arts. Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.		
Sciences et technologie	L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale.	Chaque épreuve peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.  L'épreuve comporte deux ou trois composantes notées sur un total de 20 points.
Histoire, géographie, enseignement moral et civique	Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3).	

Arts	Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3).	Une note globale inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.
<b>Deux épreuves orales d'admission</b>		
<b>Épreuve de leçon</b> <b>Notée sur 20 – Coefficient 4 – Durée : 1 heure – Préparation : 2 heures</b>		
L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.		
<p><b>Préparation :</b> afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...</p>	<p><b>Durée de l'épreuve :</b></p> <p>– <b>français :</b> 30 minutes dont un exposé de 10 à 15 minutes et un entretien pour la durée restante impartie à cette partie ;</p> <p>– <b>mathématiques :</b> <i>idem</i>.</p> <p>La note 0 est éliminatoire.</p>	
<p><b>Présentation et entretien :</b> le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.</p>		

<b>Épreuve d'entretien composée de 2 parties</b> <b>Notée sur 20 – Coefficient 2 – Durée totale : 1 h 05 min (30 + 35)</b>	
<b>Première partie : éducation physique et sportive, connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant</b> <b>Notée sur 10 – Durée : 30 minutes – Préparation : 30 minutes</b>	
<p><b>Préparation :</b> à partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.</p>	<p><b>Exposé :</b> ne doit pas excéder 15 minutes.  <b>Entretien :</b> pour la durée restante impartie à cette première partie.</p> <p>La note 0 est éliminatoire.</p>
<b>Seconde partie : se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation</b> <b>Notée sur 10 – Durée : 35 minutes.</b>	
<p><b>Objectifs :</b> cette seconde partie porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.</p>	
<p><b>Entretien :</b> le premier temps de l'échange débute par une présentation par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. La suite de l'échange doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;</li> <li>• faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.</li> </ul>	<p><b>Premier temps de l'échange :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présentation du parcours et des expériences (5 minutes au maximum) ;</li> <li>• échange avec le jury : 10 minutes.</li> </ul> <p><b>Second temps de l'échange :</b> (mises en situation professionnelle) 20 minutes</p> <p>La note 0 est éliminatoire.</p>

**Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère**  
**Notée sur 20 – Durée : 30 minutes – Préparation : 30 minutes**

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

**Contenu et modalités** : l'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages au maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : 10 minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français suivi d'un échange de 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

**Exposé** : 10 minutes.  
**Échange** : 20 minutes.  
L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.  
Le niveau minimal de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.  
Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Le présent manuel, par le biais de fiches structurées, concises et complémentaires, croise différents angles d'approche de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire. Il est organisé autour de repères institutionnels, scientifiques, didactiques et pédagogiques, concernant à la fois l'EPS, en tant que discipline d'enseignement, et les différentes activités physiques, sportives et artistiques enseignées, mais aussi la connaissance scientifique du développement et de la psychologie de l'enfant.

Nous espérons que cet ouvrage constituera ainsi un outil précieux pour la préparation de l'épreuve d'admission portant sur l'enseignement de l'EPS. C'est le souhait que les auteurs de cet ouvrage et moi-même formulons. Par ailleurs la mise en œuvre éditoriale de cet ouvrage n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse d'Anaïs Cotelle et Michel Ringeisen, éditeurs, que je tiens ici personnellement à remercier.

**Marc Loison**  
directeur de l'ouvrage

# Synthèse des rapports de jurys, session 2022

## Recommandations majeures

- **Structurer l'exposé** : l'utilisation pleine des 15 minutes de l'exposé permet de développer les situations élaborées pour en démontrer la **pertinence et la faisabilité** au regard de critères tels le nombre d'élèves, les installations, le matériel et le temps dont on dispose, le positionnement de la séance dans le cycle d'apprentissage, la place et le rôle de l'enseignant. Un exposé bien structuré est le premier signe d'une maîtrise disciplinaire et d'une compétence de gestion interdisciplinaire très appréciées par le jury (académie d'Aix-Marseille).
- Définir les éléments de la question et, en lien avec le contexte, **problématiser le sujet, opérationnaliser les choix** dans des propositions concrètes (académie de Rennes).
- **Bien repérer la situation d'apprentissage**, caractériser son but, le dispositif, les consignes, les variables didactiques, les critères de réussite et de réalisation, les possibilités de différenciation et le rôle de l'enseignant (académie de Bordeaux).
- S'assurer de la **faisabilité des dispositifs d'enseignement** proposés en intégrant sa connaissance des élèves (aspects moteurs, psychologiques et sociaux) et leur sécurité matérielle et affective (académie de Caen).
- S'assurer d'une possible mise en œuvre de la ou des situations proposées au regard des **capacités des élèves** et plus particulièrement aux cycles 1 et 2 (académie de Clermont-Ferrand).
- Connaître les textes qui régissent la discipline ainsi que le **développement moteur de l'enfant** (académie de Nancy-Metz).
- La **gestion de l'hétérogénéité**, la différenciation pédagogique et l'évaluation sont à interroger (académie de Reims).
- Connaître et utiliser les **textes réglementaires de l'EPS** au cours de l'oral (programmes, volume horaire, priorités nationales, activités à encadrement renforcé ou activités interdites...), cette dimension est indispensable pour la définition **des conditions de travail en toute sécurité** (académie de Aix-Marseille).
- Apprendre le **cadre réglementaire concernant la sécurité en EPS** (en particulier en natation) (académie de Guyane).
- Savoir décliner les **enjeux de santé, culturels ou sociaux** (académie de Nantes).
- Le jury a apprécié les candidats qui ont fait **des propositions concrètes**, en intégrant tous les **paramètres de la réussite** d'une séance (objectifs, consignes, dispositifs, durées, critères de réalisation, critères de réussite, matériels) (académie de Nice).
- Les enjeux et les caractéristiques de **l'activité physique en maternelle** doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de la préparation au CRPE (académie de Reims).



Pour chaque question, une ou plusieurs bonnes réponses sont possibles.

**1 Le sigle EPS désigne :**

- a. L'éducation physique scolaire
- b. L'enseignement physique scolaire
- c. L'éducation physique et sportive
- d. L'enseignement du sport à l'école

**2 L'enseignement de l'EPS :**

- a. Participe à quatre domaines du socle commun
- b. Participe à cinq domaines du socle commun
- c. Développe quatre champs d'apprentissage en élémentaire
- d. Développe cinq champs d'apprentissage en élémentaire

**3 L'horaire réglementaire de l'EPS est de :**

- a. 30 à 45 minutes par jour en maternelle
- b. 30 minutes par jour en élémentaire
- c. 108 heures par an en maternelle
- d. de 108 heures par an en élémentaire

**4 L'éducation à la santé est :**

- a. Une préoccupation ancienne de l'école
- b. Une finalité de l'EPS sur tous les cycles
- c. L'axe central de la compétence générale 4 de l'EPS
- d. Toujours assurée par un médecin à l'école

**5 Pour les enfants allant jusqu'à 5 ans, les autorités publiques recommandent qu'ils soient actifs physiquement grâce à :**

- a. 3 heures d'activités physiques et de jeux par jour
- b. 2 heures d'activités physiques et de jeux par jour
- c. 1 heure d'activités physiques et de jeux par jour
- d. 30 à 45 minutes d'activités physiques et de jeux par jour

**6 L'encadrement de l'enseignement de l'EPS à l'école :**

- a. Est toujours assuré seulement par l'enseignant
- b. Peut être assuré conjointement par un enseignant et un intervenant extérieur
- c. Peut être assuré conjointement par un intervenant extérieur et un parent d'élève
- d. Peut être assuré seul par un ATSEM

**7 Le développement de l'enfant est à la croisée des processus suivants :**

- a. La croissance et l'éducation
- b. L'apprentissage et la maturation
- c. La croissance et la maturation
- d. L'apprentissage et l'éducation

**8 Au cycle 1, l'enfant apprend à :**

- a. Faire du vélo à deux roues
- b. Se déplacer en avant à quatre pattes
- c. Grimper à l'échelle
- d. Traverser le petit bain sans reprendre appui

**9 Au cycle 2, l'enfant adopte souvent des comportements ou attitudes de :**

- a. Triche
- b. Comparaison aux autres
- c. Rapprochement avec les camarades de sexe opposé
- d. Écoute des consignes

**10 Au cycle 3, l'enfant accorde souvent de l'importance :**

- a. Aux groupes et aux équipes
- b. Au regard des autres
- c. À la volonté de se surpasser dans les efforts
- d. Au respect des règles

**11 La psychologie de l'enfant se penche sur :**

- a. Le développement de l'enfant
- b. Le développement de l'enfant à travers tous les éclairages scientifiques
- c. Le développement de l'enfant à travers la théorie de Piaget
- d. Le développement de l'enfant non scolarisé

**12 Les catégories de ressources sollicitées lors de la pratique des AP :**

- a. Varient selon les AP
- b. Sont identiques quelles que soient les AP
- c. Dépendent du développement de l'enfant
- d. Dépendent du niveau de classe

**13 Les efforts physiques réalisés lors d'une AP :**

- a. Sont identiques quels que soient les AP
- b. Dépendent de l'horaire de la journée
- c. Peuvent varier selon le développement de l'enfant
- d. Nécessitent toujours de l'oxygène

**14 Les apprentissages moteurs :**

- a. Sont des apprentissages comme les autres
- b. Peuvent se passer de pratique
- c. Requièrent beaucoup d'attention
- d. Requièrent beaucoup de pratique

**15 À l'école, les APSA sont programmées en lien avec :**

- a. Le contexte matériel
- b. Les prescriptions des programmes
- c. Les choix faits par l'enseignant
- d. Les choix faits par les élèves

**16 Quel élément suivant n'est pas constitutif d'une séance d'EPS ?**

- a. L'appel
- b. La mise en train
- c. Le corps de la séance
- d. Le retour au calme

**17 Les variables didactiques utilisées en EPS peuvent concerner :**

- a. L'espace
- b. Le temps
- c. Les règles qui régissent l'activité physique
- d. Le corps

**18 Un contenu d'enseignement en EPS peut être lié à :**

- a. Une compétence spécifique à l'AP
- b. Une compétence générale
- c. Une compétence transversale
- d. Une compétence personnelle

**19 Une unité d'apprentissage en EPS se compose toujours :**

- a. D'une phase de familiarisation
- b. Plusieurs séances d'apprentissage
- c. D'une évaluation terminale
- d. D'une évaluation formatrice

**20 Pour favoriser les apprentissages en EPS, il peut être pertinent :**

- a. De mettre en place des situations de résolution de problèmes
- b. De laisser les élèves chercher des techniques sécuritaires
- c. D'utiliser des situations ludiques
- d. De créer une adaptation au milieu

**21 En EPS l'enseignant prend en compte les risques :**

- a. Objectifs
- b. Subjectifs
- c. Actifs
- d. Passifs

**22 Pour assurer la sécurité des élèves l'enseignant doit prendre en compte :**

- a. Les AP programmées
- b. Le sexe des élèves
- c. Les règles instaurées
- d. Le matériel utilisé

**23 Les formes de groupement des élèves en EPS :**

- a. Sont identiques comparativement aux autres disciplines
- b. Conduisent si possible à séparer les filles et les garçons
- c. Influencent sur l'organisation de l'activité des élèves
- d. Dépendent seulement de l'AP pratiquée

**24 Une évaluation formative est réalisée par :**

- a. L'enseignant en fin d'UA
- b. L'enseignant en début d'UA
- c. L'élève
- d. L'enseignant en cours d'UA

**25 Les textes officiels en vigueur prévoient la validation de l'attestation scolaire du « savoir-nager » en sécurité (ASNS) :**

- a. Au cycle 1
- b. Avant la fin du cycle 2
- c. Au cycle 3
- d. Pas avant le cycle 4

**26 En danse contemporaine, on peut utiliser comme inducteur :**

- a. Un objet
- b. Une musique
- c. Une photo
- d. Un lieu imaginaire

**27 L'enseignant peut solliciter un intervenant extérieur :**

- a. Sans faire aucune démarche administrative
- b. En le laissant faire cours tout seul
- c. En le laissant décider seul du contenu et de l'organisation du cours
- d. En étant responsable de l'organisation et du déroulement de l'activité

**28 La réalisation d'un enchaînement gymnique destiné à être jugé par autrui est prévue par les programmes :**

- a. Au cycle 1
- b. Au cycle 2
- c. Au cycle 3
- d. Uniquement à partir du collège

**29 Lors de l'enseignement de jeux collectifs à l'école, pour réduire la quantité d'informations visuelles à traiter par les élèves on peut :**

- a. Réduire le temps du jeu
- b. Le nombre de joueurs
- c. Réduire la taille du terrain
- d. Le nombre de règles de jeu

**30 Dans les jeux d'opposition en un contre un avec contact corporel, de lutte à l'école maternelle, on recommande de débiter la progression d'apprentissage par une opposition :**

- a. Au corps à corps
- b. Interindividuelle
- c. Directe
- d. Indirecte

## Corrigé

- 1 c ; 2 b, c ; 3 a, d ; 4 b, d ; 5 a ; 6 b ; 7 c ; 8 b, c ; 9 b, d ; 10 a, b, d ; 11 a ; 12 b ; 13 c ; 14 d ; 15 a, b, c ; 16 a ; 17 a, b, c, d ; 18 a, b ; 19 b, c ; 20 c ; 21 a, b ; 22 a, c, d ; 23 c ; 24 d ; 25 c ; 26 a, b, c, d ; 27 d ; 28 d ; 29 b ; 30 d



## Repères institutionnels

<b>FICHE 1</b>	Définitions et spécificités de l'EPS à l'école primaire	16
<b>FICHE 2</b>	Enjeux, finalités et objectifs de l'EPS à l'école	19
<b>FICHE 3</b>	Les activités physiques : les moyens éducatifs de l'EPS	25
<b>FICHE 4</b>	Organisation et horaires de l'EPS à l'école primaire	28
<b>FICHE 5</b>	EPS, socle commun et interdisciplinarité	30
<b>FICHE 6</b>	L'EPS et l'éducation à la santé à l'école	33
<b>FICHE 7</b>	L'encadrement de l'EPS	39
<b>FICHE 8</b>	<b>BILAN</b> Réviser en QCM	41

## PLAN DE LA FICHE

Retenir l'essentiel	16
Valider ses connaissances	18
Se corriger	18

## Retenir l'essentiel

**1 L'EPS : une discipline d'enseignement essentielle**

L'éducation physique et sportive (EPS) constitue une discipline d'enseignement singulière car le corps est à la fois son objet et son moyen éducatifs. L'EPS peut aussi être définie comme une éducation du corps, pour le corps et par le corps, même si elle ne se cantonne pas à cette dimension et à des visées éducatives corporelles.

L'EPS peut être considérée comme une discipline scolaire à part entière. Les programmes et textes officiels le confirment. Ils perpétuent le caractère obligatoire de l'EPS en déterminant ses horaires et les savoirs à enseigner aux différents cycles d'enseignement, deux critères essentiels d'une discipline scolaire.

Les cinq domaines d'apprentissage structurant les programmes de l'école maternelle ne mentionnent pas l'EPS, mais le domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique », au cœur duquel trouve place l'éducation du corps, même s'il ne s'y limite pas. Nous utiliserons néanmoins l'expression EPS générique pour qualifier la discipline d'enseignement ou le domaine d'apprentissage enseigné à l'école primaire de la maternelle au cycle 3. Sur les trois cycles, l'EPS ainsi définie repose, en effet, sur la pratique d'activités physiques variées, source d'expériences corporelles diversifiées chez les élèves, et moyen d'éducation de ces derniers. Ce choix terminologique est par ailleurs dans la lignée de la seconde épreuve d'admission du concours du CRPE, relative à l'enseignement de l'EPS.

L'EPS est le fruit d'une longue histoire, faite de continuités et de ruptures qui marquent son appellation même. La gymnastique scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle laisse place à l'éducation physique (EP) au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui évolue vers l'EPS durant la Seconde Guerre mondiale. L'avènement de l'EPS traduit un processus de sportivisation de la discipline – l'utilisation d'activités sportives (sports athlétiques, collectifs, de combat, etc.) en complément d'autres activités physiques (AP), comme les jeux traditionnels ou les activités artistiques, par exemple. Pour plus de clarté, nous dirons que l'EPS est une forme sportivisée et scolarisée de l'EP<sup>1</sup>.

1. Les notes sont regroupées en fin d'ouvrage.

Après avoir été rendue facultative en 1850, la gymnastique scolaire devient obligatoire en 1880 pour tous les types d'enseignements dans le primaire et le secondaire, pour les garçons, avant même l'obligation scolaire proclamée en 1882. Cette année-là, l'EP est également rendue obligatoire pour les jeunes filles. Le caractère obligatoire de l'EPS à l'école n'a jamais été remis en question depuis<sup>2</sup>. Cette situation fait écho à la définition de l'éducation proposée par le sociologue Émile Durkheim (1922) : « L'éducation [...] a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux [...]. » L'idée même d'éducation inclut ainsi une éducation du corps. Le philosophe et historien Jacques Ulmann (1966) argumente dans le même sens : « La notion même d'éducation implique l'existence d'une éducation physique [...] il n'est pas d'éducation en l'absence d'une éducation corporelle. » Il précise aussi : « La disponibilité du corps aux fins éducatives constitue le premier et le plus urgent des impératifs de l'éducation, une sorte de condition *sine qua non*. » Pour Ulmann (1992), la santé est la condition de toutes les autres finalités éducatives<sup>3</sup>. De par son action sur le corps de l'individu, et sa portée hygiénique, l'EP joue un rôle décisif dans le processus éducatif dans son ensemble. Par ailleurs, les liens entre l'EPS et des visées éducatives dépassant la dimension corporelle sont loin d'être contemporains. Le corps est au cœur de l'identité de l'EP, ce qui participe à sa singularité. Selon la formule consacrée, l'EPS est une discipline à part entière mais entièrement à part (Hébrard, 1986). Pour autant, si l'EPS est une éducation du corps et pour le corps par la pratique d'activités physiques (AP), elle ne se limite pas à la dimension corporelle de la conduite humaine. L'EP a également toujours été au service de visées morales, intellectuelles et sociales, ce qui accentue sa spécificité et son identité éducative. En transmettant des valeurs conformes au pouvoir politique (formation du citoyen par exemple) et aux besoins sociaux (notamment en matière de santé publique par exemple), la discipline a construit et perpétué son utilité sociale. L'EP a enfin toujours tissé des liens avec des visées éducatives intellectuelles. Comme l'a parfaitement montré Pierre Arnaud (1983) dans sa thèse sur l'homomorphisme scolaire, l'EP a dû, pour asseoir et renforcer sa légitimité scolaire, participer au développement chez les élèves des fonctions intellectuelles si chères à l'école française. L'école française a en effet longtemps été marquée par le dualisme, conduisant à une séparation entre le corps et l'esprit, et à une valorisation de ce dernier dans l'enseignement. Deux types de pédagogies ont alors été utilisées en EP : les pédagogies corporelles de l'intelligence visant le développement des fonctions intellectuelles sur la base d'exercices corporels, puis également les pédagogies intellectualistes de la motricité utilisant les processus cognitifs pour développer les habiletés motrices.

## 2 Enseignement de l'EPS et textes officiels

Les programmes définissent les finalités, les objectifs et les moyens éducatifs de l'EPS (voir fiches suivantes), et constituent ainsi des documents à maîtriser par les candidats au CRPE et les enseignants. Les programmes viennent au service de la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini dans le BO n° 17 du 23 avril 2016. L'enseignant doit maîtriser d'autres textes officiels. Parmi les différents parcours éducatifs mis en place au sein de l'école, citons le parcours éducatif de santé mis en place à partir de 2016. L'arrêté du 9 août 2022 porte sur l'attestation du « savoir-nager » en sécurité hors temps scolaire (ASNS) (paru au *Journal officiel* le 24 septembre 2022). Adoptée par les 17 fédérations françaises de natation et l'Éducation nationale, l'ASNS change de désignation afin de perdre sa restriction au cadre « scolaire » et faire apparaître explicitement sa dimension sécuritaire. Elle est désormais désignée « **attestation du savoir-nager en sécurité** » (ASNS) et devient un test unique sur le plan national, permettant la continuité entre le milieu scolaire et extrascolaire. Ainsi, les élèves pourront faire valoir une attestation obtenue en dehors du temps scolaire et signée par un personnel qualifié. De la même façon, l'attestation obtenue au cours de la séquence d'EPS pourra être prise en compte dans le milieu sportif. Cette attestation est intégrée au livret scolaire de l'élève. La note de service du 28 février 2022 inscrite au BO no 9 du 3 mars 2022 définit l'enseignement de la natation scolaire et la contribution de l'école à l'aisance aquatique. L'enseignement de certaines activités physiques (AP) doit par ailleurs respecter la circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties réalisées à l'école primaire, modifiée depuis le 31 mai 2000 et par la circulaire n° 2005-001 du 5 janvier 2005. L'EPS se doit également plus largement de participer à la construction des différents parcours éducatifs, notamment le parcours éducatif de santé (développé plus loin en fiche 6), mais aussi le parcours citoyen par exemple.

### Valider ses connaissances

#### Vrai ou faux ?

- 1 La discipline EPS s'intitule « sport » à l'école.  
 Vrai  Faux
- 2 L'enseignement de l'EPS est obligatoire à l'école.  
 Vrai  Faux

### Se corriger

- 1 Faux 2 Vrai

## PLAN DE LA FICHE

Retenir l'essentiel	19
Valider ses connaissances	24
Se corriger	24

### Retenir l'essentiel

L'enseignement est au service des finalités de l'école, des priorités éducatives fixées pour chaque cycle d'enseignement et donc de la construction du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les visées éducatives de l'EPS, déclinées en finalités et objectifs, définissent ses enjeux éducatifs, ce qu'il y a à gagner à travers son enseignement.

#### 1 Les finalités de l'EPS

Le terme de « finalité » est entendu ici comme une visée éducative générale à long terme, et qui constitue une sorte d'idéal à atteindre (ex. : la santé, l'autonomie). Certaines finalités sont communes à l'ensemble des disciplines scolaires (ex. : la citoyenneté, l'autonomie, la responsabilité), d'autres sont propres à l'EPS (ex. : le développement moteur).

Finalités de l'EPS à l'école primaire	
Cycle 1	Cycle 2 et 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au <b>développement</b> moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des <b>enfants</b>. Il s'agit notamment de permettre aux enfants d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres, de construire leur latéralité, l'image orientée de leur corps, de mieux se situer dans l'espace et le temps.</li> <li>- Contribuer à la <b>socialisation</b>. Il s'agit notamment de développer la coopération, d'établir des rapports constructifs à l'autre, de lutter contre les stéréotypes, de contribuer à la construction de l'égalité entre filles et garçons.</li> <li>- Participer à une <b>éducation à la santé</b>, en conduisant tous les enfants à éprouver le plaisir du mouvement et de l'effort, à mieux connaître leur corps pour le respecter.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former un <b>citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué</b>, dans le souci du <b>vivre ensemble</b> (finalité de l'EPS sur toute la scolarité).</li> <li>- L'EPS développe l'<b>accès</b> à un riche <b>champ de pratiques</b>, à forte implication <b>culturelle</b> et <b>sociale</b>, importantes dans le développement de la vie personnelle et collective de l'individu.</li> <li>- Amener les enfants et les adolescents à <b>rechercher le bien-être</b> et à <b>se soucier de leur santé</b>.</li> <li>- Assurer l'<b>inclusion</b>, dans la classe, des <b>élèves à besoins éducatifs particuliers</b> ou en situation de <b>handicap</b>.</li> <li>- <b>Initier au plaisir de la pratique sportive</b>.</li> </ul>

Ces finalités renvoient aux différentes dimensions de la conduite : motrice, psychologique et sociale. Des permanences et particularités marquent les différents cycles. Le développement de la motricité est au cœur de l'EPS du cycle 1 (C1) au cycle 3 (C3), conformément à sa spécificité disciplinaire. La **santé**, le **plaisir** lié à la **pratique d'une activité physique** et la **socialisation** sont également visés. À partir du cycle 2 (C2), l'EPS vise la transmission d'une **culture physique sportive et artistique**, issue et constitutive des **activités physiques, sportives et artistiques (APSA)**. Les APSA sont dès lors à la fois le moyen éducatif de l'EPS, et l'une de ses finalités. Ulmann (1966) a parfaitement montré que les activités physiques constituent des phénomènes de civilisation et des faits de culture. Les APSA font partie du mode de vie des sociétés contemporaines, dont témoigne leur place croissante dans les loisirs et les médias par exemple. Ulmann trouve ainsi dans la dimension culturelle des activités physiques un facteur de légitimation de l'EP. Si chaque discipline scolaire transmet un domaine de la culture jugée légitime, l'EP est chargée de transmettre le secteur culturel relatif à la culture physique sportive et artistique, constitutive des APSA.

Aux C2 et C3, les **cinq compétences générales de l'EPS** permettent de préciser les visées éducatives poursuivies en EPS de façon transversale aux APSA et à long terme. Ces cinq compétences générales concourent respectivement aux **cinq domaines du socle commun**, et sont à décliner en lien avec les objectifs de l'EPS et les APSA enseignées.

Domaines du socle	Compétences générales (CG) de l'EPS aux cycles 2 et 3
<b>Domaine 1</b> : Les langages pour penser et communiquer	<b>CG1</b> : Développer sa motricité et construire un langage du corps.
<b>Domaine 2</b> : Les méthodes et outils pour apprendre	<b>CG2</b> : S'approprier seul ou à plusieurs, par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre.
<b>Domaine 3</b> : La formation de la personne et du citoyen	<b>CG3</b> : Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités.
<b>Domaine 4</b> : Les systèmes naturels et les systèmes techniques	<b>CG4</b> : Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.
<b>Domaine 5</b> : Les représentations du monde et l'activité humaine	<b>CG5</b> : S'approprier une culture physique sportive et artistique.

## 2 Les objectifs de l'EPS

Le terme d'« objectif » est entendu ici comme une visée à court ou moyen terme, directement liée aux savoirs de l'EPS (ex : au cycle 2, la compétence à nager en autonomie sur une quinzaine de mètres).

Les programmes fixent quatre objectifs (O1 à O4) au C1 pour le domaine d'apprentissage « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique » (traduit ici en EPS), et quatre champs d'apprentissage (CA) pour l'EPS aux C2 et C3 (traduits ici en termes d'objectifs pour l'EPS)<sup>4</sup>.

Les objectifs de l'EPS à l'école primaire	
Domaine « Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique au cycle 1 » : 4 objectifs	EPS aux cycles 2 et 3 : 4 champs d'apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>O1</b> : Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets</li> <li>- <b>O2</b> : Adapter ses équilibres et déplacements à des environnements ou des contraintes variés</li> <li>- <b>O3</b> : Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistique</li> <li>- <b>O4</b> : Collaborer, coopérer, s'opposer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CA1</b> : Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée.</li> <li>- <b>CA2</b> : Adapter ses déplacements à des environnements variés.</li> <li>- <b>CA3</b> : S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique.</li> <li>- <b>CA4</b> : Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.</li> </ul>

Une cohérence et des points communs apparaissent entre le C1 d'une part, et les C2 et C3 d'autre part, malgré des formulations différentes : agir dans l'espace et la durée, l'adaptation de ses déplacements à l'environnement, l'expression, l'opposition et la coopération.

Les programmes de la maternelle fixent des attendus de fin de cycle (AFC) qui renvoient à un, voire plusieurs, des objectifs précités.

Attendus de fin de cycle 1	Lien/objectifs (ex.)
<b>AFC1</b> : Courir, sauter, lancer de différentes façons, dans des espaces et avec des matériels variés, dans un but précis.	<b>O1</b>
<b>AFC2</b> : Ajuster et enchaîner ses actions et ses déplacements en fonction d'obstacles à franchir ou de la trajectoire d'objets sur lesquels agir.	<b>O1</b> ou <b>O2</b>
<b>AFC3</b> : Se déplacer avec aisance dans des environnements variés, naturels ou aménagés.	<b>O2</b>
<b>AFC4</b> : Construire et conserver une séquence d'actions et de déplacements, en relation avec d'autres partenaires, avec ou sans support musical.	<b>O3</b>
<b>AFC5</b> : Coordonner ses gestes et déplacements avec ceux des autres, lors de rondes et jeux chantés.	<b>O3</b>
<b>AF6</b> : Coopérer, exercer des rôles différents, complémentaires, s'opposer, élaborer des stratégies pour viser un but ou un effet commun.	<b>O4</b>

De plus, les programmes de maternelle fixent quelques repères généraux sur la progression des apprentissages. Par exemple, pour « agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets », il faut apprendre à parcourir plus de distance dans un temps donné.

Les programmes des C2 et C3 précisent que, pour développer les cinq compétences générales de l'EPS, celle-ci « propose à tous les élèves, de l'école et du collège, un **parcours de formation** constitué de **quatre champs d'apprentissage complémentaires** ». Les programmes précisent que **chaque champ d'apprentissage** permet aux élèves de **construire des compétences** intégrant **trois dimensions : motrice, méthodologique et sociale**, en s'appuyant sur une diversité d'APSA. Chaque cycle doit permettre aux élèves de rencontrer les quatre champs d'apprentissage.

Les programmes de C2 et C3 fixent également des attendus de fin cycle dans les quatre champs d'apprentissage de l'EPS, et des repères sur les compétences travaillées pendant le cycle. Ils montrent que le contour de ces AFC et les compétences sont généralement larges et peu précis.

Une comparaison des programmes laisse apparaître **des axes de progression** au fil de la scolarité, selon des **critères** généralement **qualitatifs**, voire **quantitatifs**, tant à l'échelle des quatre champs d'apprentissage, qu'à celle des compétences générales. En natation, un élève de C2 doit être capable de nager une quinzaine de mètres sans appui, alors qu'en fin de C3 l'élève doit être capable de nager plus de 30 mètres .

Les programmes présentent également les compétences générales travaillées aux C2 et C3, en lien avec le socle commun. Les quatre CA viennent donc bien au service des CG et du socle (voir détails plus loin), en lien avec les dimensions motrices, méthodologiques et sociales inhérentes aux compétences visées.

Les objectifs de l'EPS sont déclinés en termes de compétences. Les compétences fixées par les programmes restent larges et sont à préciser en lien avec l'APSA enseignée et la situation de référence retenue. En natation, nager une quinzaine de mètres renvoie à une compétence différente si l'élève nage en moyenne ou en grande profondeur, s'il nage en piscine ou dans un milieu naturel, s'il dispose ou non de lunettes de piscine, etc.

### **3 Supports et moyens éducatifs de l'EPS : les activités physiques**

L'EPS repose sur la **pratique** par les élèves d'**AP variées**. La nature de ces AP varie selon les cycles et les objectifs poursuivis car la pratique de chaque APSA peut contribuer de manière singulière à l'éducation de l'élève en le confrontant

CRPE  
2024  
2025

M1 • M2

# EPS

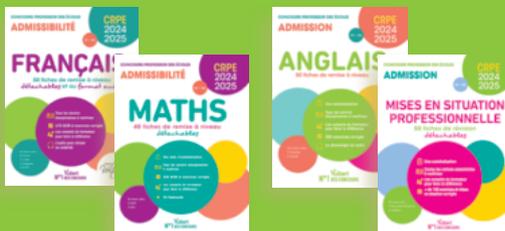
50 fiches de révision *détachables*

- **Une auto-évaluation** pour personnaliser ses révisions
- **Tous les savoirs disciplinaires** et les **outils didactiques** et **pédagogiques** à maîtriser
- **Les conseils du formateur** pour faire la différence
- **+ de 250 QCM et exercices corrigés** pour s'entraîner (dont 50 en ligne)

Dans la même collection

ADMISSIBILITÉ

ADMISSION



N°1 Vuibert  
DES CONCOURS

ISBN : 978-2-311-21526-7



9 782311 215267 13,50 €